



MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

Au Conseil général de l'Abergement

L'Abergement, le 03 juin 2024

Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2023

Préavis municipal n° 01/2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2023.

Gestion 2023

Administration générale (B. Lebeurier)

Le Conseil général, composé de 42 membres, s'est réuni à 2 reprises.

Au 31 décembre 2023, la commune comptait 268 habitants. Durant l'année, il y a eu 13 arrivées, 2 naissances, 5 départs et 1 décès.

A l'occasion du 1^{er} août, la population a été invitée à un délicieux repas préparé et servi par le Chœur mixte « Le Chant des Bois ». Nous les remercions chaleureusement.

Finances (B. Lebeurier)

Les comptes 2023 font l'objet d'un rapport distinct.

Affaires sociales (S. Dumoulin)

ARAS-JUNOVA : Le coût pour les communes reste inchangé pour l'ARAS soit Fr. 15.- par habitant et Fr. 250.- par voix (1 pour L'Abergement).

Concernant le but optionnel AJOVAL, le montant total est de Fr. 40'356.50 dont Fr. 4'268.78 d'heures consommées (1'400 heures).

UAPE Les Renardeaux : Heures consommées : 466 pour un montant de Fr. 3'448.40.

UAPE Lignerolle : Heures consommées : 296,25 pour un montant de Fr. 3'197.40.

Police des constructions (V. Lambercy)

Une autorisation municipale pour des travaux de minime importance et une autorisation d'abattage d'arbres ont été accordées. Une construction a été mise à l'enquête publique.

ASIOR/Ecole (V. Lambercy)

En 2023, l'Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Région (ASIOR) comptait 1'440 élèves (1'024 en primaire et 416 en secondaire), ce qui correspond à 13 élèves de moins qu'en 2022. Au 31.12.2023, 19 élèves de l'Abergement étaient en primaire et 7 en secondaire.

Comptes 2023 (participation communes) : Fr. 5'079'775.-.

Le coût total pour L'Abergement, y compris les transports, s'élève à Fr. 107'832.66 (moins Fr. 10'500.- pour la location de la grande salle). Le coût des transports seuls étant de Fr. 25'639.18.

La construction de la nouvelle école de Montcherand, comprenant des salles de classe ainsi qu'une UAPE, a subi un léger retard. Ce bâtiment sera prêt pour la rentrée des classes en août 2024.

SDIS (V. Lambercy)

La participation des communes pour les comptes 2023 s'élève à Fr. 171'770.95, soit Fr. 46'549.05 de moins que budgétisé. Le coût par habitant se monte à Fr. 23.81.

Cette baisse des coûts est due à une diminution de l'effectif, à l'augmentation des heures d'intervention et à la hausse des subventions de l'ECA.

Eau / EU / EC (B. Barbey)

- Des contrôles réguliers des sources, captages et fontaines sont effectués.
- Nous avons déplacé la conduite d'eau potable passant sous la parcelle de M. Hervé Zéni pour la création d'une piscine et avons également modifié une conduite d'eau potable au Chemin du Petit Crêt (déplacement de vanne de secteur et prise d'eau pour la parcelle de M. Louis D'Autheville).
- Réparation et installation d'une nouvelle vanne d'entrée d'eau + condamnation de l'ancienne vanne à la route du Stand sur la parcelle de Mme Francine Lambercy.
- Modification de l'écoulement de la fontaine en face de l'ancien bistrot.
- Réfection de la Route des Grands Prés pour l'eau potable ainsi que l'eau claire et l'eau usée.
- Contrôle de conduite d'eau claire au Vailloud.

Compteurs : Relevé des compteurs avec le système Radio avec des passages dans quelques habitations où le système n'est pas installé.

AISM : Le conseil intercommunal de l'AISM s'est réuni le 08 novembre 2023.

AIVM : Le conseil intercommunal de l'AIVM s'est réuni le 24 mai 2023.

Bâtiments (B. Barbey)

Maison de commune :

- Rien à signaler.

Eglise :

- Rien à signaler.

Ancien collège :

- Peinture des barrières de l'ancienne cour d'école.

Grande salle :

- Installation d'un grill à côté du petit terrain de foot.
- Création du terrain de pétanque lors d'une journée participative.
- Peinture de protection des avant-toits.
- Remplacement des volets.
- Remplacement de l'éclairage intérieur par du LED.

Refuge :

- Peinture de protection sur l'extérieur.
- Vidange de la fosse.

PECC

La commission PECC constituée de M. Lebourier, Mme Lambercy et Mme Dumoulin s'est réunie deux fois dans l'année pour parler plus spécifiquement de cette thématique et échanger sur les diverses soirées d'informations et autres sujets que chacun a pu développer. Ces séances ont abouti au projet de règlement sur le fond communal pour encourager les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la durabilité. Celui-ci a été validé par le Conseil général au mois de décembre 2023 et mis en application début mars 2024, après approbation du Canton.

Il est également important de relever que le passage de l'éclairage public au LED ainsi que la baisse de la puissance de 23h à 05h a permis d'économiser 80% au total. En passant de 15'277 kWh pour la période avril 2021 à mars 2022 à 3'111 kWh pour la période avril 2023 à mars 2024. Notons encore qu'il reste 10% de l'éclairage public qui doit être modifié pour que le parc soit 100% LED, ce qui va encore diminuer la consommation.

Divers

Une journée participative, destinée à la construction d'un terrain de pétanque, s'est déroulée au printemps 2023 aux abords de la grande salle de L'Abergement. Une quinzaine de personnes y ont participé.

Comptes 2023

Le résultat des comptes 2023 se présente comme suit :

| | | |
|------------------------------|------------|---------------------|
| Charges : | Fr. | 1'803'507.48 |
| Revenus : | Fr. | 1'892'249.03 |
| Excédent de revenus : | Fr. | 88'741.55 |

Quelques commentaires sur les postes montrant des différences significatives avec le budget :

2 Finances

210 Impôts

318.07 Perception d'impôt anticipé à la source depuis l'étranger sur l'année fiscale 2020. Situation exceptionnelle liée à une succession importante (Fr. 17'201.47).

400.01 Décalage important lié au départ d'un important contribuable.

220 Finances

452.05 Estimation du solde en notre faveur qui est justifié par le changement du point d'impôt qui a baissé de 24% suite au départ d'un important contribuable et par des dépenses thématiques sur les routes plus élevées (Fr. 90'000.-).

3 Domaines et bâtiments

310 Terrains + chalets

314.00 En particulier, remise en état du chalet « Le Silence », toilettes sèches et réparation du canal de cheminée (Fr. 4'413.45).

312 Gravières

380.00 Décompte final de la gravière (Fr. 48'472.-).

351 Maison de Commune

331.00 Diminution de la valeur au bilan de la maison de commune afin de se rapprocher de l'estimation fiscale et tenir compte de la dépréciation du bâtiment (Fr. 20'837.40).

352 Grande Salle

380.00 Provision pour les travaux réalisés sur 2024 conformément au budget (Fr. 12'000.-).

354 Ancien collège

314.00 En particulier, la peinture des barrières de la cours d'école et une porte pour la fermeture du sas d'entrée (Fr. 4'909.-).

331.00 Diminution de la valeur au bilan de l'ancien collège afin de se rapprocher de l'estimation fiscale et tenir compte de la dépréciation du bâtiment (Fr. 9'505.85).

356 Bâtiments divers « refuge, stand, couverts »

331.00 L'investissement pour la butte de tir a été plus bas que prévu et par répercussion l'amortissement également (Fr. 2'000.-).

4 Travaux

430 Routes

314.02 Le compte 430.451.00 (subvention du canton de Fr. 52'101.98) vient en déduction du compte entretien des routes (Fr. 215'020.20).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

434.01 Taxes de raccordement liées aux dernières constructions (Fr. 8'845.-).

6 Police

660 Protection civile

314.00 Système de sécurité et l'échelle galvanisée (Fr. 1'887.35).

7 Sécurité Sociale

720 Prévoyance sociale cantonale

451.02 Estimation du solde en notre faveur qui est justifié par le changement du point d'impôt qui a baissé de 24% suite au départ d'un important contribuable (Fr. 30'000.-).

452.00 Solde du décompte 2023 pour AJOVAL et 2022 pour OASIS (Fr. 17'329.49).

8 Services industriels

810 Service des eaux

314.00 En supplément :

* La Route des Grands Prés (Fr. 5'577.-).

* Le Chemin du Stand (fuite) (Fr. 7'316.91).

* Le Versé (curage des collecteurs) (Fr. 1'616.85).

* Le Vailloud (pose de vanne et raccordement) (Fr. 2'278.80).

* Le Chemin du Crêt (pose de vanne et raccordement) (Fr. 1'568.75).

* Total (Fr. 18'358.31).

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT,

- vu le préavis municipal n° 01/2024, du 03 juin 2024 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion, chargée d'étudier le rapport sur la gestion et les comptes 2023 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la gestion de la Municipalité pour l'année 2023,

Article 2 : d'adopter les comptes 2023, se bouclant par un **excédent de revenus de Fr. 88'741.55**, tels que présentés par la Municipalité,

Article 3 : d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

Approuvé par la Municipalité le 03 juin 2024.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Bertrand Lebeurier



La Secrétaire

Delphine Humblet